REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ALLIER

66/2024

MAIRIE DE SAINT-YORRE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation 29/11/24
Date d'affichage 29/11/24
Nombre de conseillers : En exercice : 22 / Présents : 14 / Votants : 17

L'an deux mil vingt-quatre, le vendredi 6 décembre à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-YORRE s'est réuni au lieu habituel de ses séances, en l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de M. Joseph KUCHNA, Maire.

Etaient présents :

M. KUCHNA Joseph	M. LABONNE Gérard	Mme GUERRY Laure
M. NOCART Eddy	M. CORRE Patrice	Mme GRIMARD Eliane
M. DESFEMMES Didier	Mme METENIER Patricia	Mme COULON Sylvie
M. MARCAUD Hugues	Mme VERNIS Cécile	Mme FERNANDEZ Maryline
Mme LAFARGE Audrey	M. DEBOST Anthony	

Absents excusés ayant donné pouvoir :
Mme BRUYERE Mireille a donné pouvoir à M. LABONNE Gérard
Mme GONZALEZ Sylvie a donné pouvoir à Mme LAFARGE Audrey
M. DE SOUZA Bertrand a donné pouvoir à M. DEBOST Anthony

Absents :

Mme MOUBAMBA Stéphanie	M. RENÉ David	M. DIFALLAH Azdine
M. CONIL Gaël	M. BAUDON Julien	

Joseph KUCHNA, Maire, ouvre la séance du Conseil municipal à 20H30.
Il procède ensuite à l'appel nominal des membres du Conseil, dénombre 16 conseillers présents et constate que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT est remplie.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 22, il a été, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Mme LAFARGE Audrey est élue pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

15- RCVCB Vichy Communauté/Ville de Saint-Yorre : actualisation du plan de financement des travaux communaux et des planifications annuelles

Rapporteur / Eddy NOCART

Vu le projet de territoire AGIR 2035 et son pilier lié à la reconquête des cœurs de ville et de bourgs,

Vu le dispositif départemental de reconquête des centres bourgs,

Vu la délibération n°38 du Conseil Communautaire, en date du 30 septembre 2021 mettant en œuvre le dispositif intercommunal de reconquête des centres bourgs,

Vu la délibération 2022-31H du Conseil Communautaire, en date du 31 mars 2022, mettant en place un contrat entre la commune de Saint Yorre et l'agglomération de Vichy,

Vu le contrat de reconquête centre bourg signé entre la commune et Vichy Communauté signé le 20 décembre 2022,

Considérant la demande de la Commune de modifier certaines actions du contrat : montant de travaux est fixé à 3 636 217.39 € et subvention sollicitée inchangée à hauteur de 600000 €.

REÇU EN PREFECTURE
le 10/12/2024
Application agréée E-legalite.com
99_DE-003-210302642-20241210-DELIB66_24-

Reconquête centre ville centre bourg - Commune de Saint-Yorre
Synthèse du plan de financement prévisionnel - Avenant n° 1

Année	Dépenses	Orientations	Montant € HT	Financement prévisionnel								
				Département		Agglo		Etat	Région	Commune	Bailleurs sociaux	Autres
				Subvention	Taux	Subvention	Taux					
2022	F1 - Phase 1 - Travaux RD906E (de l'étude notariale jusqu'à rue Chanlon)	Cadre de Vie	697 062,74 €	269 118,82 €	30,00%	179 413,00 €	20,00%	- €	- €	448 530,92 €	- €	- €
	Maison de santé	Vitalité	1 000 000,00 €	112 421,05 €		300 000,00 €		148 026,32 €	87 032,40 €	346 520,23 €	- €	- €
	Participation étude (20% du montant HT)			- €		7 998,00 €						
TOTAL 2022			1 697 062,74 €	381 539,87 €	20,48%	487 411,00 €	26,69%	148 026,32 €	87 032,40 €	795 051,15 €	- €	- €
2023	Réhabilitation d'un bar-restaurant (MO)	Vitalité	19 155,00 €	5 746,00 €	30,00%					13 409,00 €	- €	- €
	Réhabilitation maison des associations - Tranche 3	Vitalité	34 572,13 €	10 371,64 €	30,00%					24 200,49 €	- €	- €
TOTAL 2023			53 727,13 €	16 117,64 €	30,00%	- €	0,00%	- €	- €	37 609,49 €	- €	- €
2024	Réhabilitation maison des associations - Tranche 2	Vitalité	3 436,87 €	2 062,12 €	60,00%	- €		- €	- €	1 374,75 €	- €	- €
	Réfection extérieure de l'église	Cadre de Vie	70 000,00 €	42 000,00 €	60,00%	- €		- €	- €	28 000,00 €	- €	- €
	F1 - Phase 3 - Travaux RD906E (de la rue Chanlon jusqu'à l'école de musique)	Cadre de Vie	616 990,65 €	187 566,63 €	30,40%	88 647,00 €	14,37%	- €	- €	340 777,02 €	- €	- €
TOTAL 2024			690 427,52 €	231 628,75 €	33,55%	88 647,00 €	12,84%	- €	- €	370 151,77 €	- €	- €
2025	Réhabilitation d'un bar-restaurant (travaux)	Vitalité	195 000,00 €	117 000,00 €	60,00%	- €		- €	- €	78 000,00 €	- €	- €
	Réhabilitation d'un logement au dessus du bar restaurant	Habitat	100 000,00 €	60 000,00 €	60,00%	- €		- €	- €	40 000,00 €	- €	- €
	Réhabilitation du logement 8 rue de la liberté	Habitat	100 000,00 €	17 000,00 €	17,00%	23 942,00 €	23,94%	- €	- €	59 058,00 €	- €	- €
	Aménagement salle de réceptions (grange)	Vitalité	300 000,00 €	50 000,00 €	25,00%	- €		- €	- €	150 000,00 €	- €	- €
	Réhabilitation Salle Aragon	Vitalité	200 000,00 €	10 000,00 €	5,00%	- €		- €	- €	190 000,00 €	- €	- €
TOTAL 2025			795 000,00 €	254 000,00 €	31,95%	23 942,00 €	3,01%	- €	- €	517 058,00 €	- €	- €
2026	Réhabilitation de 6 logements 21 rue de la libération	Habitat	200 000,00 €	20 000,00 €	10,00%	- €		- €	- €	180 000,00 €	- €	- €
TOTAL 2026			200 000,00 €	20 000,00 €	10,00%	- €	0,00%	- €	- €	180 000,00 €	- €	- €
TOTAL GENERAL			3 636 217,39 €	903 286,25 €	25,01%	600 000,00 €	16,50%	148 026,32 €	87 032,40 €	1 891 872,41 €	- €	- €

cadre de vie	1 584 053,39	44%
habitat	400 000,00	11%
vitalité	1 652 164,00	45%
	3 636 217,39	100,00%

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **VALIDE** le tableau actualisé des actions inscrites au contrat RCVCB (Reconquête Centre-Ville Centre-Bourg) de la commune de Saint Yorre,

- **APPROUVE** l'avenant n°1 au contrat « Reconquête Centre-Ville Centre-Bourg »

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit avenant n°1 avec Vichy Communauté, dont la délibération communautaire à ce sujet est prévue le 12 décembre 2024.

Vote **POUR** à l'unanimité

Fait à Saint-Yorre, le 10 décembre 2024,

Le Maire,

Joseph KUCHNA

MAIRIE DE SAINT-YORRE (Allier)

La Secrétaire de séance,

Audrey LAFARGE

REÇU EN PREFECTURE
le 10/12/2024
Application agréée E-legalite.com
99_DE-003-210302642-20241210-DELIB66_24-